

HANDICAPS : QUE FAIT LA MÉTROPOLE ?



12 000

travailleurs en situation de handicap dans la Métropole de Lyon

Ils bénéficient de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé. Ils travaillent en milieu ordinaire mais avec des facilités et aménagements de leur poste de travail, du matériel spécifique, etc.

Le handicap peut être visible ou ne pas se voir du tout. Il n'y a pas qu'un seul handicap : il peut toucher la vue, l'ouïe, la mobilité. Il peut générer des déficiences intellectuelles, des troubles psychologiques mais aussi affecter la santé ou la mémoire...



La Maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées

accueille dans un seul endroit toutes les personnes en situation de handicap. C'est un guichet unique.



Elle enregistre toutes les demandes liées aux handicaps.



Elle décide des aides accordées. La Métropole de Lyon finance plus de **50 millions** d'euros d'aides.



Elle évalue les besoins des personnes grâce à des médecins, travailleurs sociaux, psychologues...



Elle traite environ **100 300** demandes par an, **21 700** concernent des enfants.

Aides humaines, animalières, aménagement du logement, du véhicule, matériel adapté...



46,5 M€ attribués en 2015 par la Métropole.

Transports des élèves en situation de handicap



4,55 M€ attribués en 2015 par la Métropole.

Autres aides pour les adultes et les parents d'enfants handicapés



Elles sont décidées par la MDMPH et payées par la Caisse d'allocations familiales.

MDMPH : 8 rue Jonas Salk, Lyon 7^e – 04 26 83 86 86 – handicap@grandlyon.com

www.grandlyon.com/handicap